

## **Rapport de la commission ordinaire traitant le Préavis 2021/05**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre commission composée de Valérie Moret, Carmen Dubois, Tristan Matile, Michel Croset et moi-même s'est réunie le 15 avril à 19.00 avec la Cofin au bâtiment communal. Michel Croset était excusé mais nous a transmis ses questions.

Nous tenons à remercier le municipal Jean François Cossetto ainsi que Mme Elena Reggazzoni pour les réponses à toutes les questions que nous nous sommes posés.

### **Considérations**

Après plusieurs questions quant à la pertinence d'une commission ordinaire pour ce préavis, qui n'est finalement que d'ordre financier, nous nous sommes demandés la nécessité d'y porter notre analyse.

Nous avons contacté la Préfète, de comment aborder ce préavis complémentaire pour lequel nous avons été convoqués. Elle nous a confirmé que nous n'avions pas de choix de l'accepter, les travaux étant déjà effectués. Valérie Moret a pu participer à la rencontre avec la Cofin, le municipal et l'architecte le jeudi 22 avril afin de garantir toute transparence. Voici ci-dessous nos commentaires.

### **Historique**

La commission ordinaire qui a travaillé sur le préavis 2018/05 avait particulièrement tenu à ce que cette rénovation de l'ancien stand de Vauvrisse ne vise pas le luxe, ceci afin de pouvoir garantir une utilisation simple et accessible à chacun. Ladite commission avait souhaité que le coût de cet ouvrage soit limité à 1,5 millions, mais a soutenu un préavis à 1'850'000.- pour avoir une marge. Ce vœu ne semble pas avoir été entendu par le collège municipal, qui nous met devant le fait accompli avec ce préavis complémentaire, le conseil n'ayant pas été sollicité en amont pour effectuer ces dépenses supplémentaires.

La plus-value entre 12 et 14% nous a été annoncée par le municipal responsable du projet au Conseil Communal de juin 2020. Lors de cette dernière séance de l'année, le préavis 2020/07 a été accepté pour un montant de Fr. 350'000,- pour les aménagements extérieurs de génie civil tant sur la zone Nord-Ouest que celle de Sud-Est ainsi que pour le marquage, les barrières et la surveillance par caméra.

### **Analyse**

Certains postes principaux ont pris l'ascenseur, d'autres pas (voir le tableau présenté par la Cofin:

- pour la maçonnerie en lien avec le renforcement des 2 parois est/ouest et du muret du soubassement

- pour la serrurerie en lien avec les châssis métalliques, les cadres et portes

Ceci pour une plus-value de Fr. 159'600,-

Le système de fermeture Salto a été choisi par le collège municipal afin de pouvoir s'adapter à tous les bâtiments communaux. Ceci a impliqué un surcoût de Fr. 24'700,- avec la nécessité d'équiper le bâtiment au réseau pour un montant de Fr. 14'100,-

## Questions

Dans le Préavis 2018/05, il nous a été annoncé une occupation possible pour 101 places assises ou 65 places pour un buffet/cocktail avec une scène amovible permettant de se produire en petits groupes.

- 1) Comment se fait-il que dans les postes d'aménagement intérieurs 1 et 2 de Fr 491'000,-, ne fassent pas partie le mobilier courant, le textile, la vaisselle et les casseroles pour un montant supplémentaire de Fr. 54'000,- ?
- 2) Aussi, les 2 grills de type plancha, l'un pour le côté sud et l'autre sous le couvert pour 7'500,- / pièce se sont convertis en 1 grill double sur roulettes afin de pouvoir doubler la surface de grillade tant pour les légumes que la viande.

Le collège municipal a soutenu les travaux complémentaires afin de viser la rentabilité et il nous a été précisé que la cuisine professionnelle permettra de la louer aussi à la protection civile et à l'armée. Pour son installation, il a été fait appel à un professionnel de la branche.

Aussi, comme évoqué, cet objet ne remplacera pas la salle multi culturelle mais à terme pourra remplacer partiellement la Grande Salle le temps de ses futurs travaux de rénovation.

Sur la base des explications reçues, en lien avec les dépenses supplémentaires et de ses incidences financières, nous sommes devant le fait accompli, cet argent ayant déjà été dépensé et payé. Par contre, vu le retour des récents utilisateurs, il y aura encore certainement d'autres investissements futurs à envisager, comme des porte-manteaux /vestiaires et des parasols qui ne semblent pas avoir été prévus.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission ordinaire dans son ensemble accepte les conclusions suivantes :

**Vu** le préavis municipal complémentaire 2021/05

**Oui** le rapport des commissions chargées d'étudier ce préavis

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le Conseil Communal décide :

- a) de prendre acte des plus-values lors de la transformation de l'ancien Stand de Vauvrisse, pour un montant de Fr. 284'000. --
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extra budgétaire de Fr.284'000. --
- c) de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « bâtiments et constructions », compte 9143.001, en complément des Fr. 1'850'000. -- accordés dans le préavis 2018/05 et d'amortir l'investissement global de Fr. 2'134'000. -- sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 71'150. -- par an
- d) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil Communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Pour la commission ordinaire, Bex le 17 mai 2021

Judith Warpelin-Stangl, 1<sup>er</sup> membre